

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 13 mai 2019**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (25) :** Antoine TAHOSES, Michel POUDADE, Jean Louis LACUBE, Françoise MARTIN, Jacky COLL, Jean Pierre INGLES, Georges VINCENS, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Martine PIERA, François DELCASSO, Jean pierre ASTRUCH, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Stéphanie PRUDENTOS, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Daniel GOMES, Michel SANTANACH, Michel GARCIA, Jean Louis DEMELIN, Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Daniel MARIN (procuration à Jean Pierre Astruch), Yves DOURLIACH (procuration à Georges Vicens)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Michel Batllo, Jean Pierre Peuguet, Mathieu Altadill

**Date de convocation :** 30 avril 2019

**Secrétaire de séance :** Michel GARCIA

**Objet : Election élus SPIC : élection de membres et suppléants**

Le Lundi 13 mai 2019 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que le conseil d'administration du SPIC de par ses statuts (article 5) est composé de 13 membres répartis en deux collèges :

- 9 membres élus de la communauté de communes avec 7 suppléants
- 4 membres représentants de la filière

Le Président du SPIC, Antoine Tahoces, rappelle que les membres élus actuels sont : François Delcasso, Jean Luc Seguy, Philippe Loos, Jean Pierre Astruch, Jean Pierre Abel, Jean Louis Lacube, Pierre Bataille, Michel Santanach, Antoine Tahoces.

Il précise qu'aucun membre suppléant n'avait été désigné et élu. Pour faciliter le quorum, le Président du SPIC propose d'élire des suppléants.

Le Président du SPIC propose au Président de la Communauté de communes de remplacer feu Monsieur Jean Pierre Abel, maire de Bolquère, et de le remplacer par le maire de Bolquère ex-qualité en tant que membre élu du conseil d'administration du SPIC.

Le Président du SPIC informe que Pierre Bataille, de par ses nouvelles missions d'élu au sein des EPIC touristiques intercommunaux, démissionne de membre du conseil d'administration. Le Président du SPIC propose de la remplacer par Michel Garcia.

Concernant les suppléants, les personnes suivantes se portent candidates : Michel Poudade, Jean Luc Molinier, Pierre Bataille, Jean Louis Sarda, Daniel Gomes

Le Président de la communauté de communes soumet au vote, un par un, les membres du SPIC et les suppléants.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- Le maire de Bolquère ex-qualité comme membre du collège des élus du SPIC en remplacement de Jean Pierre Abel
- Michel Garcia comme membre du collège des élus du SPIC en remplacement de Pierre Bataille
- Michel Poudade, Jean Luc Molinier, Pierre Bataille, Jean Louis Sarda, Daniel Gomes comme suppléants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 mai 2019

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 17-05-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 17-05-2019  
**NOTIFICATION FAST**